

Commune de CLAMANGES

Communauté d'Agglomération d'Épernay,
Coteaux et Plaine de Champagne
Canton de Vertus Plaine Champenoise

Conseil municipal du 21 mars 2024

Compte-rendu de séance

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le jeudi 21 mars, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 27 mars 2023).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAIRE Bernard, LOISEAU Francis, LAZAREK Mathieu, LEHERLE Alain, LEMAITRE Loïc, COULMIER Paul.

Présentation de l'ordre du jour

- **Approbation du PV de la séance précédente**
- **Budget** : Approbation du Compte Financier Unique 2023
- **Budget** : Affectation du Résultat 2023
- **Budget** : Vote des taux d'imposition 2024
- **Budget** : Vote des subventions aux associations 2024
- **Budget** : Vote du Budget Primitif 2024
- **Personnel communal** : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- **Zones d'accélération des énergies renouvelables** : délibération
- **Urbanisme** : délégation à un conseiller municipal en matière d'urbanisme
- Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du précédent conseil

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente.

2. Budget : Approbation du Compte Financier Unique 2023

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir reporter cette délibération, la trésorerie ne nous ayant pas fourni le document définitif, il n'est donc pas possible de procéder au vote lors de la séance de ce jour.

3. Budget : Affectation du résultat 2023 (reprise anticipée des résultats 2023)

L'affectation du résultat de l'année précédent consiste à reporter sur différents articles comptables l'excédent ou le déficit du budget antérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le Budget Primitif Communal de 2024 de la façon suivante :

Soit un résultat global de fonctionnement de : **+ 131 640.49 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2023 ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le Budget Primitif Communal de 2024 de la façon suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	131 640.49 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	45 424.40 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	86 216.09 €
Total affecté au c/1068 :	45 424.40 €
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (D001)	
= résultat de l'exercice 2022 + résultat de l'exercice 2023 = - 97 146.12 € + 54 440.85 €	- 42 705.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **ADOpte** l'affectation du résultat 2023 tel que suit :

<u>Recettes d'investissement</u>	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	45 424.40 €
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Article 002 - Résultat de fonctionnement reporté	86 216.09 €
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	42 705.27 €

4. Budget : Vote des taux d'imposition communaux pour 2024

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales et considérant , Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE** de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 :

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	31.75 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	19.35 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.09 %

→ **DÉCIDE** de charger Monsieur le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

6. Budget : Vote des subventions aux associations 2024

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions attribuées aux associations.

Ainsi, les montants proposés sont les suivants :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant</u>	<u>Vote</u>
SPA de Fagnières	85.00 €	8 voix POUR
Les Amis de nos Eglises	120.00 €	8 voix POUR
Ecole de Chaintrix	120.00 €	8 voix POUR
Corps des Sapeurs-Pompiers	1 000.00 €	7 voix POUR <i>Mathieu LAZAREK ne prend pas part au vote.</i>
Association Mondement 14	30.00 €	8 voix POUR
Association Familles Rurales	1 500.00 €	7 voix POUR <i>Nathalie COULMIER ne prend pas part au vote.</i>
Comité des Fêtes	1 500.00 €	7 voix POUR <i>Xavier GEOFFROY ne prend pas part au vote.</i>
Neptune Aqua Club	50.00 €	8 voix POUR
Association ASPC des Sapeurs-Pompiers de Clamanges	1 500.00 €	8 voix POUR
Entraide Alimentaire d'Epernay	60.00 €	8 voix POUR
Football de Vertus	50.00 €	8 voix POUR
Association La Cote et Noues	1 000.00 €	8 voix POUR
<u>TOTAL</u>	<u>7 015.00 €</u>	

Les conseillers membres d'association ne prennent pas part au vote de la subvention qui concerne leur association.

Après examen des propositions jointes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés votants,

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

7. Budget : Vote du Budget Primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le compte financier unique pour l'exercice 2023 n'a pu être voté lors de la même séance ;

Considérant la délibération DE_2024_004 adoptée lors de la même séance et approuvant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **PRÉCISE** que le budget Primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du compte financier unique provisoire de l'exercice 2023 présenté lors de la même séance du conseil municipal ;

→ **DÉCIDE** de voter le Budget Primitif 2024 de la commune :
par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

→ **APPROUVE** à l'unanimité, des membres présents et représentés, dans son ensemble le Budget Primitif 2024 de la Commune de CLAMANGES qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de FONCTIONNEMENT	322 676.09 €
Recettes de FONCTIONNEMENT	322 676.09 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT	740 376.60 €
Recettes d'INVESTISSEMENT	740 376.60 €

TOTAL DES SECTIONS CUMULÉES	1 063 052.69 €
------------------------------------	-----------------------

8. Personnel communal : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Monsieur le Maire informe le conseil que le boulanger souhaiterait mettre en place des banderoles pour indiquer l'emplacement de la machine à pain. L'ensemble des frais s'élèverait approximativement à 150.00 € TTC. Monsieur le Maire souhaite tout de même revoir les dimensions et l'emplacement des banderoles avec le boulanger mais demande au conseil si celui-ci accepte de participer au financement et si oui, à quelle hauteur. Le conseil accepte de financer la totalité des éléments de communication.

9. Informations et questions diverses

Aménagement du cimetière

Concernant l'aménagement du cimetière, c'est l'entreprise Subtil qui avait été retenue par le conseil municipal. Les travaux devraient démarrer sous peu.

Commémoration – Abbé Jean Brion

Monsieur le Maire informe le conseil que 2024 constitue le 80^e anniversaire de la mort de l'Abbé Jean Brion. A cet effet, il a déjà contacté les maires des communes concernées afin de prévoir une réunion en amont pour organiser cet événement. La date retenue est le samedi 22 juin 2024.

Opération militaire ORION

L'armée effectue, sur les mois d'avril et mai, un exercice militaire dénommé ORION. Par conséquent, des passages de véhicules militaires sont possibles sur la commune.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire explique au conseil que l'agglo d'Epernay souhaite mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal, qui constituerait une modernisation de l'urbanisme afin d'orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux. Le PLUi n'en est qu'au stade de projet et fait l'objet de nombreuses consultations auprès des communes de l'agglo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.